

**7 novembre 2016** Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu et à l'heure ordinaires des assemblées, le lundi 7 novembre 2016, à laquelle étaient présents:

Mme Annie Girard, conseillère  
Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière  
Mme Suzan Lecours, conseillère  
Mme Isabelle Michon-Campbell, conseillère  
M. Richard Pedneault, conseiller  
M. Claude Riverin, conseiller

Était absent : M. Guy Gauthier, conseiller

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

3 citoyens (nes) sont présents.

**191 07-11-2016** **3) Lecture et adoption de l'ordre du jour**  
**Résolution 191-2016**

M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Isabelle Michon-Campbell et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu et rédigé avec la mention que l'article «Affaires nouvelles» demeure ouvert.

Les sujets suivants sont ajoutés :

- Paiement retenue, facture finale Inter-Projet;
- Paiement Cimota (scellement de fissures rue du Quai);

**192 07-11-2016** **4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016**  
**Résolution 192-2016**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité d'en faire l'adoption avec dispense de lecture.

**Dépôt de la liste des comptes payés** **5) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés en octobre 2016.**

**Dépôt de la liste des revenus reçus** **6) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des revenus reçus en octobre 2016.**

**7) Correspondance**

- Une lettre de remerciement de La maison Isa pour l'aide financière accordée;
- Une lettre de la Maison Notre-Dame concernant une demande d'aide financière pour l'année 2017;
- Une lettre de l'organisme Canards Illimités demandant une participation à son activité bénéfice;

- Un courriel du MAMOT pour les changements en matière de reddition de comptes, incluant le projet d'abolition du rapport annuel du maire;

*Rapport de l'inspecteur*  
*Octobre 2016*     **9a)** Le rapport de l'inspecteur pour les mois d'octobre 2016 est déposé au conseil avec le cumulatif depuis le début de l'année.

*Rapport du maire*     **9b)** Le rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité est déposé au Conseil, tel que le stipule l'article 955 du Code municipal.

**193 07-11-2016**     **9c) Dossier à présenter à la Cour municipale**  
*Dossiers Cour*  
*Municipale*     **Résolution 193-2016**

- Considérant que M. Gagnon a soumis au Conseil deux dossiers à présenter à la Cour municipale pour non-respect de la réglementation municipale, soient ceux de Mme Marjolaine Brassard (hauteur de la haie) et Mme Carole Duval et als (fosse septique);
- Considérant que le Conseil juge opportun de continuer les procédures judiciaires dans les deux cas;

Pour ces motifs, M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité de présenter ces deux dossiers à la Cour municipale.

**194 07-11-2016**     **9d) Ratification du paiement de Asphalte TDP, au montant de 13 962,56 \$**  
*Paiement asphalte TDP*     **Résolution 194-2016**

- Considérant que le Conseil a accordé le contrat de réfection des rues de la Montagne et de la Descente-des-Femmes à l'entreprise Asphalte TDP en août 2016, conditionnellement à la réception de la confirmation de subvention du député de Dubuc, M. Serge Simard;
- Considérant que cette confirmation a été reçue à la fin de septembre;
- Considérant que les travaux ont été réalisés en octobre 2016 tel que prévus;

Pour ces motifs, Mme Annie Girard propose, appuyée par Richard Pedneault et résolu à l'unanimité de ratifier le paiement de la facture d'Asphalte TDP au montant de 13 962,56 \$.

**195 07-11-2016**     **9e) Paiement de la facture de Bélanger & Tremblay, corrections électriques, 9 665,31 \$**  
**Résolution 195-2016**

- Considérant qu'en mars 2016 un conseiller en gestion des risques de la Mutuelle des municipalités du Québec a procédé à l'inspection de tous les bâtiments, propriétés de la Municipalité;
- Considérant qu'il a émis un rapport de recommandations en juin 2016;
- Considérant que l'entreprise Bélanger et Tremblay a réalisé les travaux de corrections électriques et autres tel que recommandé;

Pour ces motifs Mme Isabelle Michon-Campbell propose, appuyée par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité de payer la facture de Bélanger électrique au montant de 9 665,31 \$.

**196 07-11-2016 9f) Demande de relocalisation d'une partie du chemin de l'Anse-à-la-Mine**  
*Chemin de l'Anse-à-la-Mine* **Résolution 196-2016**

- Considérant que M. Réjean Dubuc est propriétaire et résident du 238, chemin de l'Anse-à-la-mine;
- Considérant que sur une section dudit chemin la pente est de 21%;
- Considérant que M. Dubuc propose à la Municipalité de relocaliser cette portion de chemin sur sa propriété ce qui diminuera la pente à 12%;
- Considérant qu'il cèdera par la suite à la Municipalité cette nouvelle partie et qu'en échange la Municipalité lui laissera l'ancienne partie;
- Considérant qu'il s'engage à payer presque tous les frais, travaux estimés entre 25 000 \$ et 30 000 \$, sauf 10%, contribution qu'il demande à la Municipalité, soit environ 3 000 \$;
- Considérant qu'après la fin des travaux un contrat d'échange devra être rédigé en bonne et due forme;

Pour ces motifs, Mme Isabelle Michon-Campbell propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Réjean Dubuc à procéder aux travaux de corrections tels qu'il le propose. La Municipalité s'engage à lui verser 10 % soit environ 3 000 \$.

**197 07-11-2016 9g) Dossier de frais de déplacements à la cour des petites créances, mandat de représentation**  
*Dossier frais de Déplacements à la Cour des petites créances* **Résolution 197-2016**

- Considérant que M. Jean Gagnon, inspecteur municipal a déposé auprès de la cour des petites créances une demande de remboursement de ses frais de déplacements pour le mois d'octobre 2015, relatif à un refus de la Municipalité;
- Considérant que la Municipalité a contesté cette demande le 10 mars 2016;
- Considérant qu'une convocation à l'audience a été reçue le 16 septembre 2016 pour une comparution le mardi 8 novembre 2016;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité de mandater Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à représenter la Municipalité dans ladite cause pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

**198 07-11-2016 9h) Utilisation du solde du fonds de l'Aide aux communautés  
Résolution 198-2016**

- Considérant que la Municipalité a mandaté la SDECT pour les recommandations de distribution du fonds de l'Aide aux communautés;
- Considérant qu'il reste un solde de 300 \$ pour l'année 2016;
- Considérant que la SDECT distribuera ce montant à un organisme de notre communauté;

Pour ces motifs, M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Isabelle Michon-Campbell et résolu à l'unanimité d'informer la MRC du Fjord de verser à la SDECT le solde de 300 \$.

**199 07-11-2016 9i) Réfection du pont du petit lac Saint-Germains, augmentation des coûts suite  
à l'ouverture des soumissions  
Résolution 199-2016**  
*Pont petit lac  
Saint-Germains*

- Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées à cinq entreprises spécialisées en réfection de structure (pont), travaux estimés à 60 000 \$;
- Considérant que deux ont répondu à l'appel d'offres;
- Considérant que ces soumissions sont :
  - Construction J & R Savard 88 442,22 \$;
  - Inter-Projet 283 988,30 \$;
- Considérant que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs subventionne 20 % des travaux, qu'il accepte le dépassement des coûts et bonifie le montant en ce sens;
- Considérant que le budget de l'année ne peut combler cette dépense;
- Considérant qu'il y a lieu d'affecter le surplus accumulé du montant requis;

Pour ces motifs Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de réfection du pont à l'entreprise Construction J & R Savard au montant proposé.

**200 07-11-2016 9j) Adoption du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2017, article 148  
du Code municipal  
Résolution 200-2016**  
*Calendrier séances  
2017*

- Considérant que le Conseil doit adopter annuellement un calendrier des séances pour l'année suivante;
- Considérant qu'un projet de calendrier a été présenté aux membres du Conseil et que ces derniers approuve celui-ci;

Pour ces motifs, M. Claude Riverin propose, appuyé par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier des séances pour l'année 2017 tel que préparé et présenté ci-dessous.

**Tous les 1<sup>er</sup> lundis du mois, sauf les mois avec un astérisque (\*) :**

**\*Lundi 9 janvier 2017 à 19 h**

(2 janvier 2017 congé Nouvel An)

**Lundi 6 février 2017 à 19 h**

**Lundi 6 mars 2017 à 19 h**

**Lundi 3 avril 2017 à 19 h**

**Lundi 1<sup>er</sup> mai 2017 à 19h**

**Lundi 5 juin 2017 à 19h**

**\*Lundi 10 juillet 2017 à 19 h**

(3 juillet 2017 congé Confédération)

**Lundi 7 août 2017 à 19 h**

**\*Lundi 11 septembre 2017 à 19 h**

(4 septembre 2017 congé fête du Travail)

**Lundi 2 octobre 2017 à 19 h**

(dernière séance avant l'élection)

**\*Lundi 13 novembre 2017 à 19 h**

(Élection le dimanche 5 novembre 2017)

**Lundi 4 décembre 2017 à 19 h**

**201 07-11-2016 9k) Paiement final, Inter-Projet, retenue au montant de 24 042,23 \$**

Paiement final  
Inter-Projet

**Résolution 201-2016**

- Considérant que l'entreprise Inter-Projet a réalisé les travaux de réfection du réseau d'aqueduc sur la rue du Quai en 2015;
- Considérant qu'un montant de 24 042,23 \$ a été retenu pour un an et après approbation du ministère des Transports et du consultant;
- Considérant qu'une rencontre sur les lieux a été tenue le jeudi 3 novembre 2016 et qu'après cette dernière le ministère a signifié son accord en retournant la permission de voirie signée pour la réception définitive des ouvrages;

Pour ces motifs, M. Claude Riverin propose, appuyé par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité de payer à l'entreprise Inter-Projet le montant final de 24 042,23 \$.

**202 07-11-2016 9l) Paiement à l'entreprise CIMOTA pour le scellement de fissures**

*Scellement de fissures*  
Cimota

**Résolution 202-2016**

- Considérant que le ministère suite à sa visite des travaux de réfection sur la rue du Quai, en août 2016 a signifié à la Municipalité et à l'entrepreneur que le joint entre la nouvelle partie asphaltée et l'ancienne était fissuré;
- Considérant que ces travaux de scellement n'étaient pas prévus au contrat initial (Inter-projet);
- Considérant que le ministère a exigé que le scellement des fissures soit exécuté le plus rapidement possible avant de donner son accord;
- Considérant qu'Inter-Projet a demandé à l'entreprise CIMOTA de procéder aux travaux de scellement et que cette dernière a proposé de faire les corrections pour un montant de 5 450 \$ plus taxes;

Pour ces motifs, Mme Isabelle Michon-Campbell propose, appuyée par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité de payer à l'entreprise CIMOTA la facture pour le scellement des fissures au montant 5450 \$.

**203 07-11-2016 7) Demande d'aide financière La Maison Notre-Dame**

**Résolution 203-2016**

- Considérant que le Conseil est favorable à verser une aide financière annuellement au montant de 100 \$ à la Maison Notre-Dame du Saguenay;

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 100 \$ à La Maison Notre-Dame-du-Saguenay pour l'année 2017.

**204 07-11-2016 11) Levée de la séance**

**Résolution 204-2016**

M. Richard Pedneault, conseiller, propose de lever la présente à 19 h 37.

---

Maryse Girard  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Laurent Thibeault, maire